

Nbr de membres en exercice : 53  
 Quorum : 27  
 Date de la convocation : 14/03/2008  
 Affichée le : 25/03/2008

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21/03/2008

A l'Hôtel de ville de Poitiers

Secrétaires de séance : M. AIME, Mlle GERARD

**Président de séance :** ALAIN CLAEYS, Maire

**Présents :**

Mme SARRAZIN-BAUDOUX, MM. CHALARD, CORNU, ROCHAUD, GUERIN, TRICOT, Mmes VALLOIS-ROUET, FRAYSSE, MM. COMPTE, Mme RIMBAULT-RAITIERE, Mlle GERARD, Mme ROUSSEAU, Mlle BARC, M. BERTHIER, Mme LAPRIE, Adjoints

Mme VERGNAUD, MM. MONANGE, MACAIRE, AIME, STUPAR, Mme THIBAULT, MM. JEAN, BELGSIR, Mme JOULAIN, M. BLUSSEAU, Mme GABOREAU, MM. BONNEFON, CORONAS, HALLOUMI, BOUCHAREB, GIRAUT, Mmes FAURY-CHARTIER, MORCEAU, MAGNAN, NOCQUET, DEBENEST, BORD, MM. RAMAT, BAILLERGEAU, PIQUET, BRACONNIER, Mme GUILLAUMOND, M. LAURIoux, Mme CHEDANEAU, M. ROUQUETTE, Mme GREMIAUX-LAPORTE, M. MAHOU, Mme M. JAMMET, M. HUILLE, Mmes COLLEAU, DESBOURDES, Conseillers Municipaux

**Absents excusés :**

M. DUPERRON, Conseiller Municipal.

A l'ouverture de la Séance, M. le Président a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du Mandant	Nom du Mandataire
M. DUPERRON	Mme PIQUET

Notifiée le :

Transmis en Préfecture le :

Observations :

N°: 8

Conseil du 21/03/2008

Identifiant :  
2008-0080

REÇU LE

27 MARS 2008

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE  
RÉGION DE LA VIEILLE

  VILLE DE  Poitiers	<b>Titre :</b> 65 - Autres charges de gestion courante : indemnités de fonction des élus locaux
	<b>Etudiée par :</b>
	<b>Rapportée par :</b> ALAIN CLAEYS

DGA RESSOURCES INTERNES  
SERVICE RESSOURCES HUMAINES  
Centre d'Activité Gestion administrative  
et financière

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 et suivants, les différentes indemnités attribuées aux élus sont calculées à partir d'un pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il vous est donc proposé d'attribuer une indemnité de fonction aux membres de l'assemblée délibérante dont les noms suivent.

#### Attribution nominative des indemnités

- 1) Pour le maire, Monsieur Alain CLAEYS, indemnité au taux de 36.26 %
- 2) Pour le premier adjoint, Madame Christine SARRAZIN-BAUDOUX, indemnité au taux de 80.20 %.
- 3) Pour les adjoints, indemnité au taux de 42.90 % :
  1. Monsieur Francis CHALARD
  2. Monsieur Bernard CORNU
  3. Monsieur Robert ROCHAUD
  4. Monsieur Jean-Jacques GUERIN
  5. Monsieur Aurélien TRICOT
  6. Madame Laurence VALLOIS-ROUET
  7. Madame Christiane FRAYSSE
  8. Monsieur Jean-Marie COMPTE
  9. Madame Nathalie RIMBAULT-RAITIERE
  10. Madame Anne GERARD
  11. Madame Eliane ROUSSEAU
  12. Madame Magali BARC
  13. Monsieur Michel BERTHIER
  14. Madame Régine LAPRIE
- 4) Pour Monsieur Maurice MONANGE, conseiller municipal spécialement délégué chargé du cœur de Ville, des marchés et des taxis : indemnité au taux de 42.90 %

- 5) Pour les conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation de fonction, indemnité au taux de 19.50 % :
1. Monsieur Jules AIME
  2. Monsieur El Mustapha BELGSIR
  3. Monsieur Jean-Daniel BLUSSEAU
  4. Monsieur Jean-Claude BONNEFON
  5. Monsieur Frédéric BOUCHAREB
  6. Monsieur Patrick CORONAS
  7. Monsieur Daniel DUPERRON
  8. Madame Martine GABOREAU
  9. Monsieur Abderrazak HALLOUMI
  10. Monsieur Yves JEAN
  11. Madame Anne JOULAIN
  12. Monsieur Jean-François MACAIRE
  13. Monsieur Georges STUPAR
  14. Madame Claude THIBAULT
  15. Madame Bernadette VERGNAUD
- 6) Pour les conseillers municipaux, chargés de certaines fonctions auprès des adjoints, indemnité au taux de 6.00 % :
1. Madame Jeanne BAILLERGEAU
  2. Madame Fabienne BORD
  3. Madame Catherine DEBENEST
  4. Madame Michèle FAURY-CHARTIER
  5. Madame Nathalie GIRAULT
  6. Madame Marie-Pierre MAGNAN
  7. Madame Francette MORCEAU
  8. Madame Chantal NOQUET
  9. Madame Lydia PIQUET
  10. Monsieur Bernard RAMAT
- 7) Pour les conseillers municipaux, indemnité au taux de 2.00 % :
1. Monsieur Stéphane BRACONNIER
  2. Madame Isabelle CHEDANEAU
  3. Madame Françoise COLLEAU
  4. Madame Maryse DESBOURDES
  5. Madame Virginie GREMIAUX-LAPORTE
  6. Madame Elisabeth GUILLAUMOND
  7. Monsieur Maxime HUIILLE
  8. Madame Martine JAMMET
  9. Monsieur Christophe LAURIOUX
  10. Monsieur Philippe MAHOU
  11. Monsieur Serge ROUQUETTE

La présente délibération prend effet à la date du 14 mars 2008.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville, à la sous-fonction 020, comptes 6531, 6533 et 6534.

**AFFICHEE LE :** 25/03/2008

**Adoptée**

**Vote pour :**

**Nombre :**

**Vote contre :**

**Nombre :**

**Abstention :** M. MAHOU, Mme JAMMET, M. HUILLE, Mme COLLEAU, Mme DESBOURDES

**Nombre :** 5

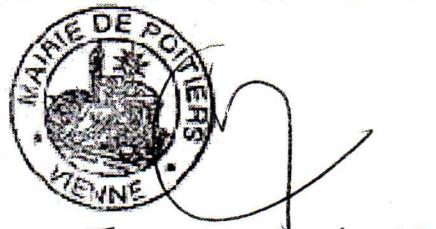
**Ne prend pas part au vote :**

**Nombre :**

**Mouvement des Elus :**

**Autres mentions de vote :**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e) :

  
Francis CHALARD